CVCI
CAISSE DE COMPENSATION
AVS / AI / APG

Contrôle annuel 2023 – Activités transfrontalières

Concerne uniquement les sociétés et les indépendants qui emploient des salarié/es

A NOUS RETOURNER AVANT LE 30 JANVIER 2024 A : info@avscvci.ch

Raison Sociale **Numéro d'affilié**

Nous vous prions de cocher la/les situations qui vous concernent :

☐ *Indépendant ou société avec du personnel qui n'a pas d'activité transfrontalière (SVP : datez, signez et renvoyez-le nous)*

☐ *Indépendant avec du personnel qui a une activité transfrontalière (SVP : répondez aux questions suivantes)*

☐ *Société avec du personnel qui a une activité transfrontalière (SVP : répondez aux questions suivantes)*

Accords bilatéraux CH/UE/AELE
Exercice d'une activité dans un ou plusieurs Etats membres et en Suisse

1. Ma société est concernée par des personnes salariées qui sont susceptibles de se retrouver en **situation de pluriactivité** car elles travaillent,

pour ma société, en tant que frontalières, avec un seul jour de télétravail dans leur Etat de domicile (< 25%)	OUI ☐	NON ☐
pour ma société, en tant que frontalières, avec des jours de télétravail dans leur Etat de domicile (< 50%) – accord multilatéral du 1er juillet 2023	OUI ☐	NON ☐
pour ma société, en tant que frontalières, sans exercer aucune autre activité lucrative	OUI ☐	NON ☐
pour ma société, dans plusieurs États UE/AELE	OUI ☐	NON ☐

pour ma société et un ou d'autres employeurs en UE/AELE OUI ☐ NON ☐

pour ma société et comme indépendantes en UE/AELE OUI ☐ NON ☐

pour ma société, mais cotisant à la sécurité sociale d'un Etat autre que la Suisse OUI ☐ NON ☐

Détachement : Activité dans un Etat UE/AELE

2. Ma société est concernée par des personnes salariées qui sont en **détachement** car elles exercent :

une mission de courte ou longue durée dans un Etat UE/AELE OUI ☐ NON ☐

du télétravail transfrontalier temporaire et ponctuel à plein temps (100% du temps de travail) dans un Etat UE/AELE – accord multilatéral du 1er juillet 2023 OUI ☐ NON ☐

Détachement : Activité dans un Etat contractant

3. Ma société est concernée par des personnes salariées qui sont en **détachement** car elles exercent :

une mission de courte ou longue durée dans un Etat contractant en dehors de l'UE/AELE OUI ☐ NON ☐

Activité dans un Etat non contractant (Etat Tiers)

4. Ma société est concernée par des personnes salariées qui sont au bénéfice d'une **continuation d'assurance obligatoire** en Suisse car elles exercent :

une mission de courte ou longue durée dans un Etat non contractant (Etat Tiers) OUI ☐ NON ☐

Membres de la famille accompagnant votre salarié/e en mission à l'étranger

5. Ma société a informé le personnel concerné de la possibilité d'assurance pour le/la conjoint/e ou le/la partenaire enregistré/e qui l'accompagne pendant la mission à l'étranger.

OUI ☐ NON ☐

Lieu et date **Signature valable**